



Quand va t elle arreter de faire appel...

Par **vincent**, le **24/03/2010** à **19:01**

Bonjour,
Pour résumer la situation une décision de justice m a lavé de tout soupçon sur le fait que mon ex épouse a fait une multitude de crédits, qui n avez rien à voir avec le train de vie du foyer à cette époque. Le juge a décidé qu elle devait rembourser elle même les crédits. Les sociétés de crédits non elles pas fait appel de cette décision. Ce jugement date du 11 janvier 2010.
Elle avait un mois pour faire appel et je ne reçois que l appel le 23 mars 2010.
Que peut elle espérer de cette appel? merci